

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS ET LES BSAAR DE LA SOCIETE



INITIEE PAR
BATIPART INVEST ET FINANCIERE OG

ET PRESENTEE PAR



CORPORATE FINANCE

**Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques,
financières et comptables de Batipart Invest et Financière OG**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de Batipart Invest et Financière OG (les « **Initiateurs** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF**») le 2 septembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Batipart Invest et Financière OG.

Le présent document complète la note d'information de Batipart Invest et Financière OG visée par l'AMF le 1^{er} septembre 2014 sous le n°14-474 en application d'une décision de conformité en date du 1^{er} septembre 2014.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Batipart Invest (www.batipart.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

ODDO CORPORATE FINANCE
12, BOULEVARD DE LA MADELEINE
75440 PARIS CEDEX 09

BATIPART INVEST
4-6 RUE DU FORT RHEINSHEIM
L-2419 LUXEMBOURG

Un communiqué de presse sera publié, conformément aux dispositions des articles 221-3 et 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION ET RESUME DE L'OFFRE	3
1.1.1	Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
1.1.2	Ajustement des termes de l'Offre	3
2.	INFORMATIONS CONCERNANT FINANCIERE OG	3
2.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT FINANCIERE OG	3
2.1.1	Dénomination sociale	3
2.1.2	Siège social	3
2.1.3	Forme juridique et nationalité	4
2.1.4	Registre du commerce	4
2.1.5	Durée et date d'immatriculation	4
2.1.6	Objet social	4
2.1.7	Exercice social	4
2.1.1	Affectation des résultats	4
2.2	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET LES FONDS PROPRES DE FINANCIERE OG	4
2.2.1	Actionnariat de Financière OG	4
2.2.2	Capital social de Financière OG	5
2.2.3	Cession et transmission des parts sociales de Financière OG	5
2.2.4	Mode de financement de l'Offre	5
2.3	ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE FINANCIERE OG	5
2.3.1	Direction	5
2.3.2	Pouvoirs généraux	5
2.3.3	Commissaires aux comptes	5
2.4	DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE OU DES ASSOCIES	5
2.5	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE FINANCIERE OG	6
2.6	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS	6
3.	INFORMATIONS CONCERNANT BATIPART INVEST	6
3.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT BATIPART INVEST	6
3.1.1	Dénomination sociale	6
3.1.2	Siège social	6
3.1.3	Forme juridique et nationalité	6
3.1.4	Registre du commerce	6
3.1.5	Durée et date d'immatriculation	6
3.1.6	Objet social	6
3.1.7	Exercice social	7
3.1.8	Affectation des résultats	7
3.2	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET LES FONDS PROPRES DE BATIPART INVEST	7
3.2.1	Actionnariat de Batipart Invest	7
3.2.2	Capital social de Batipart Invest	7
3.2.3	Cession et transmission des actions de Batipart Invest	7
3.2.4	Mode de financement de l'Offre	7
3.3	ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE BATIPART INVEST	7
3.3.1	Direction	7
3.3.2	Pouvoirs généraux	8
3.3.3	Commissaires aux comptes	8
3.4	DECISIONS DES ASSOCIES	8
3.5	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE BATIPART INVEST	8
3.6	PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS	8
4.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A BATIPART INVEST ET FINANCIERE OG	9

Le présent document est établi par Proméo, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire initiée par Batipart Invest, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège est 4-6 rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B116420 et Financière OG, société à responsabilité, dont le siège est situé Espace Don Quichotte, 547 Quai des Moulins à Sète (34200), France, immatriculée sous le numéro 509 179 586 – RCS Montpellier (ci-après collectivement dénommés les « **Initiateurs** » ; les Initiateurs agissant de concert entre eux ainsi qu'avec Financière du Parc, société à responsabilité, dont le siège est situé 3 avenue de la Gare à Balaruc-les-Bains (34540), France, immatriculée sous le numéro 509 180 576 – RCS Montpellier et Mesdames Anne, Jocelyne et Laëtitia Ganivenq (le « **Concert** »)) et portant sur la totalité des actions et des BSAAR Proméo existants non détenus par le Concert et par la Société elle-même, au prix de 33,50 euros par action et de 0,50 euro par BSAAR (l'« **Offre** »).

1. PRESENTATION ET RESUME DE L'OFFRE

1.1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application de l'article L. 433-1 du Code monétaire et financier et du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, les Initiateurs se sont engagés irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Proméo d'acquérir la totalité de leurs actions et de leurs BSAAR Proméo, au prix de 33,50 euros par action et de 0,50 euro par BSAAR, dans les conditions décrites ci-après.

L'Offre porte sur la totalité des actions et des BSAAR Proméo existants non détenus par le Concert et par Proméo elle-même, soit à la date de dépôt du projet de note d'information, un total de 218.552 actions et de 41.956 BSAAR. Postérieurement au dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifié, et préalablement à l'ouverture de l'Offre, les Initiateurs ont acquis 65.565 actions et 12.586 BSAAR. Ainsi, les titres susceptibles d'être acquis dans le cadre de l'Offre s'élèvent à 152.987 actions et 29.370 BSAAR.

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre titre financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Proméo, autres que les actions et les BSAAR émis par Proméo.

L'Offre sera réalisée selon la procédure d'offre publique d'achat simplifiée qui sera suivie d'un retrait obligatoire conformément aux dispositions de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Oddo Corporate Finance est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Initiateurs dans le cadre de l'Offre.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la note d'information des Initiateurs.

1.1.2 Ajustement des termes de l'Offre

Il n'est pas prévu d'ajustement des termes de l'Offre.

2. INFORMATIONS CONCERNANT FINANCIERE OG

2.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT FINANCIERE OG

2.1.1 Dénomination sociale

Financière OG.

2.1.2 Siège social

Le siège social de Financière OG est situé Espace Don Quichotte, 547 Quai des Moulins à Sète (34200) – France.

2.1.3 Forme juridique et nationalité

Financière OG est une société à responsabilité limitée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

Financière OG est enregistrée sous le numéro 509 179 586 au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

Financière OG a été immatriculée le 1^{er} décembre 2008 pour une durée de 99 ans.

2.1.6 Objet social

Financière OG a pour objet :

- la prise, la cession et la gestion de participation dans toutes sociétés,
- l'acquisition, la cession et la gestion pour son propre compte de tout bien ou droit immobilier,
- la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés filiales ou participations en participant activement à la définition de leurs objectifs, orientations et de leur politique économique notamment par l'exercice de fonctions de dirigeant le cas échéant et fourniture de prestations,
- en vue de faciliter et concourir à la bonne fin des opérations comprises ou découlant des activités ci-avant énoncées, la société pourra mettre en œuvre tous moyens nécessaires et réaliser toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social et notamment se porter garante de ses participations,
- l'activité de construction, lotissement, marchand de biens, de transactions en général,
- elle pourra notamment demander toutes ouvertures de crédit assorties ou non de garanties hypothécaires ou autres,
- elle peut réaliser en France et à l'étranger toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation de manière directe ou indirecte.

2.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.1 Affectation des résultats

Le 30 juin 2014, l'associé unique de Financière OG a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à 1.161.388 euros augmenté du report à nouveau antérieur s'élevant à 1.368.069 euros, soit un montant total de 2.529.457, comme suit :

Autres réserves	1.161.388 euros
Report à nouveau	1.368.069 euros
Total	2.529.457 euros

2.2 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET LES FONDS PROPRES DE FINANCIERE OG

2.2.1 Actionnariat de Financière OG

L'associé unique de Financière OG est Monsieur Olivier Ganivenq, né le 5 août 1974 à Maroua (Cameroun) et demeurant rue des Alizées, Résidence le Calypso Bât A à Balaruc-les-Bains (34540).

2.2.2 Capital social de Financière OG

Le capital social s'élève à 22.392.578 euros et est divisé en 22.392.578 parts sociales d'un euro de valeur nominale chacune.

2.2.3 Cession et transmission des parts sociales de Financière OG

Les cessions de parts sociales à toute personne, même entre associés, entre ascendants, descendants et conjoints, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés conformément aux stipulations de l'article 25 des statuts de Financière OG.

2.2.4 Mode de financement de l'Offre

L'Offre sera intégralement financée par recours aux fonds propres des Initiateurs.

2.3 ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE FINANCIERE OG

2.3.1 Direction

Financière OG est administrée par un Gérant qui représente Financière OG à l'égard des tiers.

Le Gérant peut donner toutes délégations de pouvoir qu'il juge convenables à un ou plusieurs directeurs et constituer des mandataires spéciaux et temporaires conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts de Financière OG.

A la date des présentes, Monsieur Olivier Ganivenq est Gérant de Financière OG.

2.3.2 Pouvoirs généraux

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Financière OG dans la limite de l'objet social. Financière OG est engagée même par les actes du Gérant qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, les emprunts (autres que les prêts ou dépôts consentis par l'associé), les constitutions de garanties, avals et cautionnements, les transactions et les mainlevées sans paiement, les achats, ventes ou prises en location d'immeubles, les prises ou cessions de participations, requièrent l'autorisation préalable de l'associé.

2.3.3 Commissaires aux comptes

Financière OG ne dispose pas de commissaires aux comptes.

2.4 DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE OU DES ASSOCIES

Les décisions collectives résultent d'une assemblée générale ou d'une consultation écrite.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts de Financière OG à l'assemblée des associés.

Toute décision entraînant modification des statuts, agrément en qualité d'associé ou autorisation de transmission de parts sociales sont qualifiées d'extraordinaires et doivent être adoptées :

- à l'unanimité des associés pour changer la nationalité de la société, obliger un des associés à augmenter son engagement ou transformer la société en société en nom collectif, en société en commandite simple ou par actions, en société par actions simplifiée ou en société civile,
- à la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales pour les décisions d'agréments conformément aux stipulations de l'article 25 des statuts de Financière OG,
- à la majorité ordinaire pour augmenter le capital par incorporation de réserve ou de bénéfices,

- à la majorité des deux-tiers des parts sociales des associés présents ou représentés, étant précisé que le quorum d'un quart des parts sociales est requis sur première convocation et que le quorum d'un cinquième des parts sociales est requis sur seconde convocation.

Toute décision qui n'est pas qualifiée d'extraordinaire est qualifiée d'ordinaire et est adoptée par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales sur première convocation ou à la majorité simple des votes émis sur seconde convocation.

2.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE FINANCIERE OG

Financière OG est une société holding.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Financière OG a connaissance, qui serait en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Financière OG.

Financière OG n'emploie pas de salariés.

2.6 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

Les comptes sociaux annuels de Financière OG au 31 décembre 2013 figurent en **Annexe 1**.

3. INFORMATIONS CONCERNANT BATIPART INVEST

3.1 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT BATIPART INVEST

3.1.1 Dénomination sociale

Batipart Invest.

3.1.2 Siège social

Le siège social de Batipart Invest est situé 4-6 rue du Fort Rheinsheim, L-2419 à Luxembourg (Luxembourg).

3.1.3 Forme juridique et nationalité

Batipart Invest est une société anonyme de droit luxembourgeois.

3.1.4 Registre du commerce

Batipart Invest est enregistrée sous le numéro B116420 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3.1.5 Durée et date d'immatriculation

Batipart Invest a été immatriculée le 23 mai 2006 pour une durée illimitée.

3.1.6 Objet social

Batipart Invest a pour objet la prise d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Batipart Invest peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Batipart Invest peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts ou avances. Batipart Invest peut aussi accorder des garanties et des sûretés sur ses biens pour garantir le paiement de ses obligations ou de toute obligation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés.

Batipart Invest pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

3.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Affectation des résultats

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été entièrement affecté au poste de report à nouveau.

3.2 INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL ET LES FONDS PROPRES DE BATIPART INVEST

3.2.1 Actionnariat de Batipart Invest

Batipart Invest est intégralement détenue par la famille Ruggieri.

3.2.2 Capital social de Batipart Invest

Le capital social s'élève à 51.031.000 euros et est divisé en 5.103.100 actions de 10 euros de valeur nominale chacune.

3.2.3 Cession et transmission des actions de Batipart Invest

Les actions sont librement cessibles.

3.2.4 Mode de financement de l'Offre

L'Offre sera intégralement financée par recours aux fonds propres des Initiateurs.

3.3 ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE DE BATIPART INVEST

3.3.1 Direction

Batipart Invest est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs Vice-présidents.

Le Conseil d'administration peut donner toutes délégations de pouvoir à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres qui portera le titre d'administrateur-délégué.

A la date des présentes, Monsieur Charles Ruggieri est Administrateur-Délégué et Président de Batipart Invest.

3.3.2 Pouvoirs généraux

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de Batipart Invest.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration.

Tous les documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement Batipart Invest dès lors qu'ils sont signés conjointement par deux administrateurs, ou par un administrateur-délégué

3.3.3 Commissaires aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est Mazars S.A.

3.4 DECISIONS DES ASSOCIES

Les décisions collectives résultent d'une assemblée générale qui représente l'ensemble des associés. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Aucune condition de quorum n'est requise pour les assemblées générales ordinaires qui dont les résolutions sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés et sans tenir compte des abstentions. Lorsqu'elle est extraordinaire (modification d'une clause statutaire ou dissolution de la société) les actionnaires présents doivent représenter au moins la moitié du capital social sur première convocation, l'assemblée délibérant valablement sans condition de quorum sur seconde convocation. Les résolutions d'assemblées générales extraordinaires sont adoptées à la majorité des deux-tiers des actionnaires présents ou représentés. Néanmoins le changement de nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

3.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE BATIPART INVEST

Batipart Invest est une société holding.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Batipart Invest a connaissance, qui serait en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Batipart Invest.

Batipart Invest emploie 11 salariés.

3.6 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

Les comptes sociaux annuels de Batipart Invest au 31 décembre 2013 figurent en **Annexe 2**.

4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A
BATIPART INVEST ET FINANCIERE OG

« Nous attestons, chacun pour ce qui nous concerne, que le présent document, qui a été déposé le 2 septembre 2014 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire initiée par Batipart Invest et Financière OG et visant les actions et les BSAAR de la société Groupe Proméo. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Batipart Invest,
représentée par M. Charles Ruggieri, président

Financière OG,
représentée par M. Olivier Ganivenq, gérant

Annexe 1

Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2013 de Financière OG

Voir ci-après.

*

* *

*

*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 547 QUAI DES MOULINS 34200 SETE

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 5 0 9 1 7 9 5 8 6 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,										N - 1									
					3	1	1	2	2	0	1	3	3	1	1	2	2	0	1	2				
					Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA																					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC																			
		Frais de développement *	CX		CQ																			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG																			
		Fonds commercial (1)	AH		AI																			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK																			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM																			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO																			
		Constructions	AP		AQ																			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS																			
		Autres immobilisations corporelles	AT	80 000	AU	32 889							47 111					73 778						
		Immobilisations en cours	AV		AW																			
		Avances et acomptes	AX		AY																			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT																			
		Autres participations	CU	28 318 985	CV	907 120							27 411 865					27 359 742						
		Créances rattachées à des participations	BB	2 145 612	BC								2 145 612					1 306 981						
		Autres titres immobilisés	BD	7 500 000	BE								7 500 000											
		Prêts	BF		BG																			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI																			
	TOTAL (II)			BJ	38 044 597	BK	940 009					37 104 588					28 740 501							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM																			
		En cours de production de biens	BN		BO																			
		En cours de production de services	BP		BQ																			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS																			
		Marchandises	BT		BU																			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW																			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	88 044	BY							88 044					43 999							
		Autres créances (3)	BZ	4 205	CA							4 205					7 872							
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC																			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	10 892 381	CE							10 892 381					12 037 971							
			CF	996 650	CG						996 650					105 384								
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *		CH	1 870	CI						1 870					1 870								
	TOTAL (III)		CJ	11 983 150	CK						11 983 150					12 197 095								
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW																					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM																					
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN																					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	50 027 747	IA	940 009						49 087 739					40 937 596							
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP					(3) Part à plus d'un an :	CR													
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :							Créances :														

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

Désignation de l'entreprise		FINANCIERE OG		Néant ☐	
		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 22 392 578)	DA	22 392 578	22 392 578	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 239 258	72 004	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	9 127 318		
	Report à nouveau	DH	1 368 069	1 368 069	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 161 388	11 294 572	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	36 288 611	35 127 222
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 660 008	5 120 346	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	35 696	403 726	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 838	48 001	
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 587	238 301	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	12 799 128	5 810 374	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	49 087 739	40 937 596	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	179 129	690 027		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	40 008	347		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF	
		FG	439 992	FH		FI	439 992 146 664
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	439 992	FK		FL	439 992 146 664
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	4 587 1 105	
	Autres produits (1) (11)				FQ	310 122	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	444 889 147 891
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	259 240 56 826	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 722 3 985	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ	144	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	26 667 6 222	
					GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	293 773 67 033
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	151 116 80 858	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	671 305 12 350 321	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	725 972 80 228	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 397 277 12 430 550	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	907 120	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	109 635 86 723	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	109 635 993 843	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 287 642 11 436 707	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 438 757 11 517 565	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE OG

Néant ☐ *

Sage France – <http://www.sage.fr>

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX
		Matériel de transport *	KY	80 000	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	80 000	LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	29 573 843	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU		IV	
	TOTAL IV	LQ	29 573 843	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	29 653 843	ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				1		3	
				2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN
		Matériel de transport	IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
	TOTAL III	IY		NG		NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	
	Autres participations	IØ		ØX	34 988	ØY	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	
	TOTAL IV	I3		NJ	34 988	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	34 988	ØL	
						ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2014

DGFIP N° 2054 bis

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FINANCIERE OG

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE OG										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	6 222	QI	26 667	QJ		QK	32 889	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	6 222	QV	26 667	QW		QX	32 889	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	6 222	ØP	26 667	ØQ		ØR	32 889	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2014

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	2 145 612	UM		UN	2 145 612			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	88 044		88 044					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 205		4 205					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	1 870		1 870					
TOTAUX				VT	2 239 731	VU	94 119	VV	2 145 612				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	12 660 008		40 008		12 619 999				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	26 838		26 838						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	54 377		54 377						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	20 279		20 279						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 931		1 931						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	35 696		35 696						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	12 799 128	VZ	179 129		12 619 999				
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	7 500 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG						Néant ☐		Exercice N, clos le :	
								3 1 1 2 2 0 1 3	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 161 388	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	23 367	XC 31 089	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	7 722		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 277 369		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		WR 1 469 846		
						TOTAL I		WS	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WU	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WH		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WP		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WW		
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	33 565			XB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*						WZ		
	* Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	XA 637 740	
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 209C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 tredecies)	PA		
	Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		XG		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 637 740	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	832 106			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	832 106				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2014

Désignation de l'entreprise FINANCIERE OG		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C2014

Désignation de l'entreprise FINANCIERE OG										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 368 069	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	2 167 254			
			- Autres réserves			ZD	9 127 318				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	11 294 572		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	12 662 641		Report à nouveau	ZG	1 368 069				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	12 662 641			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice 2013											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance			YT							
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ							
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	206 834		46 670				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	52 406		10 156				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	259 240		56 826				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW							
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	7 722		3 985				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	7 722		3 985				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	86 267						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens services ne constituant pas des immobilisations			YZ	51 354						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*			OB							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS							
	— Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : ; handicapés : ;)			YP							
	— Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*			ZK		%		%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C; si oui cocher 1 sinon 0)				ZR			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Le total des plus ou moins-values réévaluées pour l'exercice (total des moins-values moins le total des plus-values)					
		Le total des plus ou moins-values réévaluées pour l'exercice (total des moins-values moins le total des plus-values)					
CARRÉ C : autres plus-values taxable à 19% ⑪			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG					Néant	☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies N-4					
	N-5					
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6					
	(à préciser) au titre de : N-7					
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)						
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 16 % ^②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D2014

Désignation de l'entreprise : <u>FINANCIERE OG</u>		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^c, 6^c, 7^c alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2014

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE OG		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2013 et clos le : 31/12/2013		Durée en nombre de mois 1 2
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	439 992
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	310
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	4 587
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	444 889
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	259 240
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	259 240
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	185 648
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	185 648
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

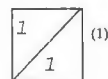
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2014

N° de dépôt

1

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 3

N° SIRET 5 0 9 1 7 9 5 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE OG

ADRESSE (voie) 547 QUAI DES MOULINS

CODE POSTAL 34200

VILLE SETE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 22392578

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GANIVENQ Prénom(s) OLIVIER
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 22392578
 Naissance : Date 05081974 N° Département 99 Commune MAROUA Pays
 Adresse : N° 3 Voie RESIDENCE CALYPSO BAT A - RUE DES ALIZES
 Code Postal 34540 Commune BALARUC LES BAINS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

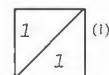
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2014

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 3

N° SIRET 5 0 9 1 7 9 5 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINANCIERE OG

ADRESSE (voie) 547 QUAI DES MOULINS

CODE POSTAL 34200

VILLE SETE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique	SA	Dénomination	GROUPE PROMEO SA	
N° SIREN (si société établie en France)	4 3 0 4 1 7 6 0 0	% de détention	26,75	
Adresse :	N° 547	Voie	QUAI DES MOULINS - ESPACE DON QUICHOTTE - BP 34	
	Code Postal 34201	Commune	SETE CEDEX	Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	FINANCIERE 2 G	
N° SIREN (si société établie en France)	5 0 9 4 6 1 6 3 8	% de détention	50	
Adresse :	N° 547	Voie	QUAI DES MOULINS - ESPACE DON QUI CHOTTE - BP 34	
	Code Postal 34201	Commune	SETE CEDEX	Pays FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	LYDIA LUDIC - COTE D IVOIRE	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	10	
Adresse :	N°	Voie	COCODY CIAD ILOT 36 LOT 547,26 BP	
	Code Postal 1386	Commune	ABIDJAN 26 - COTE D IVOIRE	Pays
Forme juridique	SRL	Dénomination	SUD FINANCE	
N° SIREN (si société établie en France)	3 4 8 9 2 0 2 8 1	% de détention	100	
Adresse :	N° 547	Voie	QUAI DES MOULINS - ESPACE DON QUI CHOTTE - BP 34	
	Code Postal 34201	Commune	SETE CEDEX	Pays FR
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012013

et clos le 31122013

Régime simplifié d'imposition ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐Régime réel normal ☒

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
FINANCIERE OG 547 QUAI DES MOULINS 34200 SETE	547 QUAI DES MOULINS 34200 SETE
SIRET 50917958600011	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées HOLDING FINANCIERE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	832 106	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 12052014 Lieu : SETE
	Qualité : GERANT
	Nom du signataire : M GANIVENQ OLIVIER

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Edition du 12/05/14 à 16:00:07

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case ☒ (2014)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis					Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Annexe 2

Comptes sociaux annuels au 31 décembre 2013 de Batipart Invest

Voir ci-après.

*

* *

*

BATIPART INVEST S.A. (anc. MONROE S.A.)

Société anonyme

RCS : Luxembourg B 116.420

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant le

31 décembre 2013

TABLE DES MATIERES

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	3 - 7
- Compte de profits et pertes	8 - 10
- Annexes aux comptes annuels	11 - 20

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

Date d'entrée eCDF :

BILAN

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013 (en EUR)

MONROE S.A.
28, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	109	110
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
1. Frais de recherche et de développement	1113	113	114
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	115	116
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	117	118
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	119	120
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	121	122
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	123	124
II. Immobilisations corporelles	1125	125	126
1. Terrains et constructions	1127	127	128
2. Installations techniques et machines	1129	129	130

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL: B116420

Matricule: 2006 2211 734

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131 4	131 368.549,30	132 386.591,06
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133 54.997,91	134
III. Immobilisations financières	1135 5	135 304.386.812,38	136 250.083.646,19
1. Parts dans des entreprises liées	1137	137 52.762.000,00	138 62.000,00
2. Créances sur des entreprises liées	1139	139	140
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1141	141 168.904.268,32	142 167.034.535,53
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1143	143	144
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	145 82.659.883,92	146 82.270.541,52
6. Prêts et créances immobilisés	1147	147 60.660,14	148 716.569,14
7. Actions propres ou parts propres	1149	149	150
D. Actif circulant	1151	151 98.983.125,00	152 168.934.956,24
I. Stocks	1153	153	154
1. Matières premières et consommables	1155	155	156
2. Produits et commandes en cours	1157	157	158
3. Produits finis et marchandises	1159	159	160
4. Acomptes versés	1161	161	162
II. Créances	1163 6	163 92.619.876,52	164 160.705.506,57
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	165 43.388,32	166 5.750,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167 43.388,32	168 5.750,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169	170
2. Créances sur des entreprises liées	1171	171 92.188.706,03	172 136.287.379,07
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	173	174 58.348.010,67
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175 92.188.706,03	176 77.939.368,40
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1177	177	178 21.677.926,46
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179	180 1.205.186,68
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181	182 20.472.739,78
4. Autres créances	1183	183 387.782,17	184 2.734.451,04
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	185 387.782,17	186 2.734.451,04

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187 _____	187 _____	188 _____
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1193 _____	193 _____	194 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 _____	195 _____	196 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197 _____	197 <u>6.363.248,48</u>	198 <u>8.229.449,67</u>
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 <u>126.523,69</u>	200 <u>41.603,76</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>403.938.817,51</u>	202 <u>419.505.522,69</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301 <u>7</u>	114.512.346,79	114.172.127,68
I. Capital souscrit	1303	51.031.000,00	51.031.000,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305	34.000.000,00	34.000.000,00
III. Réserves de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	5.103.100,00	5.103.100,00
1. Réserve légale	1311	5.103.100,00	5.103.100,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves	1317		
V. Résultats reportés	1319	24.038.027,68	3.386.148,81
VI. Résultat de l'exercice	1321	340.219,11	20.651.878,87
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		
IX. Plus-values immunisées	1327		
B. Dettes subordonnées	1329		
C. Provisions	1331		179.770,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		112.770,00
3. Autres provisions	1337		67.000,00
D. Dettes non subordonnées	1339 <u>8</u>	289.426.470,72	305.153.625,01
1. Emprunts obligataires	1341		
a) Emprunts convertibles	1343		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1345		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1347		
b) Emprunts non convertibles	1349		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1351		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1353		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355	148.991.515,79	147.774.903,07
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	18.896.515,79	12.515.442,78
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	130.095.000,00	135.259.460,29

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____	362 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____	364 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____	366 _____
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 <u>329.320,04</u>	368 <u>302.022,06</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____	369 <u>329.320,04</u>	370 <u>302.022,06</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____	372 _____
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____	374 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____	376 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____	378 _____
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 _____	379 <u>102.628.407,97</u>	380 <u>106.558.109,39</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____	381 _____	382 <u>1.558.109,39</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 <u>102.628.407,97</u>	384 <u>105.000.000,00</u>
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	1385 _____	385 _____	386 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____	388 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____	390 _____
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	1391 _____	391 <u>245.987,67</u>	392 <u>229.182,18</u>
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 <u>184.800,03</u>	394 <u>191.561,89</u>
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____	395 <u>61.187,64</u>	396 <u>37.620,29</u>
9. Autres dettes	1397 _____	397 <u>37.231.239,25</u>	398 <u>50.289.408,31</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	399 <u>431.530,89</u>	400 <u>220.812,31</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 <u>36.799.708,36</u>	402 <u>50.068.596,00</u>
E. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405 <u>403.938.817,51</u>	406 <u>419.505.522,69</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01 01/01/2013 au 02 31/12/2013 (en 03 EUR)

MONROE S.A.
28, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

A. CHARGES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	1601	44.627,71	40.347,46
2. Autres charges externes	1603	3.322.877,57	2.151.534,32
3. Frais de personnel	1605	2.697.179,11	2.773.678,03
a) Salaires et traitements	1607	2.477.056,64	2.570.853,16
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609	109.085,74	77.741,06
c) Pensions complémentaires	1611		
d) Autres charges sociales	1613	111.036,73	125.083,81
4. Corrections de valeur	1615	188.025,52	174.047,62
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617	188.025,52	174.047,62
b) sur éléments de l'actif circulant	1619		
5. Autres charges d'exploitation	1621	56.728,87	1.288,25
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623		9.291,00
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625		662.877,00
8. Intérêts et autres charges financières	1627	14.861.180,51	315.015.594,46
a) concernant des entreprises liées	1629	4.576.457,22	2.157.414,71
b) autres intérêts et charges	1631	10.284.723,29	312.858.179,75
9. Charges exceptionnelles	1633	68,13	12.914,02

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
10. Impôts sur le résultat	1635 _____	635 <u>4.785,00</u>	636 _____
11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637 _____	637 <u>35.894,89</u>	638 <u>42.787,10</u>
12. Profit de l'exercice	1639 _____	639 <u>340.219,11</u>	640 <u>20.651.878,87</u>
TOTAL CHARGES		641 <u>21.551.586,42</u>	642 <u>341.536.238,13</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B116420

Matricule : 2006 2211 734

B. PRODUITS

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Montant net du chiffre d'affaires	1701	6.726,66	5.000,00
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours	1703		
3. Production immobilisée	1705		
4. Reprises de corrections de valeur	1707	662.877,00	
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1709		
b) sur éléments de l'actif circulant	1711	662.877,00	
5. Autres produits d'exploitation	1713	483.223,77	611.430,00
6. Produits des immobilisations financières	1715	12.162.008,84	38.771.258,03
a) provenant d'entreprises liées	1717		36.666.564,90
b) autres produits de participations	1719	12.162.008,84	2.104.693,13
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	1721	4.797.106,70	301.803.510,29
a) provenant d'entreprises liées	1723	4.640.422,35	1.530.389,58
b) autres produits	1725	156.684,35	300.273.120,71
8. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	3.216.748,29	330.833,19
a) provenant d'entreprises liées	1729	3.176.804,15	328.985,00
b) autres intérêts et produits financiers	1731	39.944,14	1.848,19
9. Produits exceptionnels	1733	222.895,16	14.206,62
12. Perte de l'exercice	1735	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	737	21.551.586,42	341.536.238,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

1 - GENERALITES

La société MONROE S.A. a été constituée sous la forme d'une société anonyme en date du 18 avril 2006 pour une durée illimitée par acte notarié de Maître Jacques Delvaux. Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.

Les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 1383 du 18 juillet 2006.

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116420.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société est, sur la base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés sur une base non consolidée pour l'approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

En date du 24 juin 2013, la société, auparavant dénommée MONROE S.A., a changé sa dénomination en BATIPART INVEST S.A.

Par ailleurs, la société a établi des comptes consolidés au 31 décembre 2013, sur une base volontaire pour information aux actionnaires et partenaires financiers.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'Administration.

Méthodes de conversion

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette monnaie.

Tous les comptes sont libellés dans la monnaie du bilan.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES - suite

Durant l'exercice, les transactions, revenus et charges exprimés dans une autre devise que la monnaie du bilan sont enregistrés sur base du cours de change du jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan les autres actifs et les passifs, évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Règles d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Lorsque la société considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Lorsque la société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont pratiquées dès lors que les participations sont soumises à une dépréciation à caractère durable. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur de sortie des immobilisations financières est calculée selon la méthode du coût moyen pondéré.

Instruments financiers dérivés

La société peut conclure des contrats d'instruments financiers tels que des options ou des swaps. A chaque clôture, les pertes non réalisées sont reconnues au compte de profits et pertes alors que les bénéfices ne sont comptabilisés que lors de leur réalisation.

Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES - suiteCréances et dettes

Les créances de l'actif circulant et les dettes sont exprimées à leur valeur nominale.

Des corrections de valeur sont pratiquées sur les créances lorsque la valeur estimée réalisable est inférieure à la valeur nominale. Les dettes sont enregistrées comme dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur de marché, exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister. La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2013 EUR
Valeur d'acquisition au 01.01.2013	277.119,42
Acquisitions de l'exercice	22.944,80
Cessions de l'exercice	(92.336,81)
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	207.727,41
Corrections de valeur au 01.01.2013	(218.393,98)
Dotations de l'exercice	(62.861,01)
Reprises de l'exercice	92.336,81
Corrections de valeur au 31.12.2013	(188.918,18)
Valeur comptable nette au 31.12.2013	18.809,23

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013 EUR
Valeur d'acquisition au 01.01.2013	561.071,25
Acquisitions de l'exercice	107.122,75
Cessions de l'exercice	0,00
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	668.194,00

BATIPART INVEST S.A. (anc. MONROE S.A.)

RCS : Luxembourg B 116.420

Annexe

31 décembre 2013

(exprimé en EUR)

Corrections de valeur au 01.01.2013	(174.480,19)
Dotations de l'exercice	(125.164,51)
Reprises de l'exercice	0,00
Corrections de valeur au 31.12.2013	(299.644,70)
Valeur comptable nette au 31.12.2013	368.549,30

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Part entreprise liées	Part entreprises avec lien de participation	Titres ayant le caractères d'immo	Autres prêts	Total 2013
Valeur d'acquisition au 01.01.2013	62 000,00	167 043 826,53	85 660 587,11	716 569,14	253 482 982,78
Transfert Eurosic	-	159 743,56	159 743,56	-	-
Transfert Acrotas	-	-	626 141,74	- 626 141,74	-
Entrées	52 731 000,00	2 029 476,35	376 534,25	15 481,67	55 152 492,27
Sorties	- 31 000,00	- 9 291,00	- 1 903 709,94	- 45 248,93	- 1 989 249,93
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	52 762 000,00	168 904 268,32	84 919 296,72	60 660,14	306 646 225,18
Corrections de valeur au 01.01.2013	-	9 291,00	- 3 390 045,59	-	3 399 336,59
Dotation de l'exercice	-	-	- 384 891,94	-	- 394 182,94
Reprise de l'exercice	-	9 291,00	1 515 524,73	-	1 524 815,73
Corrections de valeur au 31.12.2013	-	-	- 2 259 412,80	-	- 2 259 412,80
Valeur comptable nette au 31.12.2013	52 762 000,00	168 904 268,32	82 659 883,92	60 660,14	304 386 812,38

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES – suite**PARTICIPATIONS DE 20% ET PLUS**

Dénomination, forme, siège	% détenu	Montant participation	Capitaux propres en EUR (*)	Résultat de l'exercice en EUR	Dernier arrêté
BATIPART INTERNATIONAL S.A Luxembourg	100%	31.000,00	28.134,68	(2.865,32)	31.12.2013
IMMOBILIERE MONROE S.A Luxembourg	100%	52.731.000,00	58.466.630,47	7.720.245,22	31.12.2013
KORIAN S.A (consolidé) France	23.92%	143.901.975,75	745.9M€	28.6M€	31.12.2013
PROMEO S.A (consolidé) France	40,17%	25.002.292,57	90.1M€	7.2M€	31.12.2013 (6 mois)

* y compris le résultat de l'exercice avant affectation et distribution

La société détient également 16.795 actions Eurosic pour un montant de EUR 536.277,81.

La société détenait également 30% de Maelys S.A., qui a été cédée à Batipart International S.A. pour un euro le 31 décembre 2013.

Parts dans les entreprises liées

- IMMOBILIERE MONROE, qui détient EUROSIC, une foncière détenant un portefeuille d'actifs de 1,3Mds d'Euros. Sa stratégie est orientée sur l'immobilier de bureau de qualité en France.

Au cours de l'exercice, la société a apporté à Immobilière Monroe S.A. une créance d'un montant total de EUR 52,700,000 détenue vis-à-vis de cette filiale.

La société Batipart International S.A. a été constituée le 9 septembre 2013. Au 31 décembre 2013, la participation détenue dans Monroe Invest S.A. a été cédée à Batipart International S.A. pour un montant égal au coût d'acquisition (EUR 31,000).

Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

BATIPART INVEST S.A. (anc. MONROE S.A) détient les participations suivantes.

- KORIAN, une société française, constituée le 12 mars 2003. Au 31 décembre 2013, le montant de la participation s'élève à 23,92% et les fonds propres consolidés provisoires s'élèvent à 745.9M€ et le bénéfice de l'exercice à 28.6M€. Batipart Invest S.A. a acquis de nouvelles actions Korian pour un total de EUR 2.029.476,35 au cours de l'exercice.
- PROMEO : Au 31 décembre 2013 Monroe détient 40.17% du capital de Proméo S.A. Proméo est une société française, constituée le 26 avril 2000. Au 31 décembre 2013, la situation nette consolidée provisoire ressort à 90,1M€ de fonds propres consolidés.

Titres ayant le caractère d'immobilisations

- MEDICA : Batipart Invest S.A détient 9.5% du capital de la société MEDICA pour un coût d'acquisition de 72.5M€. Au 31 décembre 2013, les fonds propres estimés s'élèvent à 676M€ et le résultat de l'exercice estimé est de 50M€.
- MSRESSF : Le fonds d'une valeur de 6,1 M€ au 31/12/2013 est resté quasi stable :
 1. Cession d'un investissement de (0.7M€).
 2. Perte de change EUR/USD pour un montant de (0,4M€).
 3. Variation de valeur pour un montant de 1,1M€.

EVALUATION

La valeur des titres à l'actif de Batipart Invest est testée sur la base :

- D'évaluations notamment fondées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés pour Korian, Médica.
- De la notion d'actif net (ANR) pour les actifs immobiliers (MSRESSF),
- D'hypothèses budgétaires, de transactions récentes ou de relevés pour les autres actifs.

NOTE 6 – CREANCES

Au 31 décembre 2013, les valeurs résiduelles des créances se décomposent comme suit :

	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total (2013)	Total (2012)
Créances résultant de ventes et prestations de services	43.388,32	0,00	0,00	43.388,32	5.750,00
Créances sur des entreprises liées	0,00	0,00	92.188.706,03	92.188.706,03	136.287.379,07
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	21.677.926,46
Autres créances	387.782.17	0,00	0,00	387.782.17	2.734.451,04
Total	486.168,40	0,00	92.188.706,03	92.619.876.52	160.705.506,57

Au 31 décembre 2013, les créances sur les entreprises liées sont constituées de prêts octroyés respectivement par Immobilière Monroe (50.451 KEUR) et Batipart International (41.73 KEUR).

Ces prêts sont rémunérés aux taux d'intérêts de 7% par an et 4,5% et arrivent à échéance en 2062 et 2018.

NOTE 7 - CAPITAL SOUSCRIT

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à EUR 51.031.000,00 représenté par 5.103.100 actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 chacune, entièrement libérées.

	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Résultat de l'exercice	Résultats reportés
Capitaux propres au 31 décembre 2012	51 031 000,00	34 000 000,00	5 103 100,00	20 651 878,87	3 386 148,81
Augmentation de capital					
Affectation du résultat N-1				-20 651 878,87	
Résultat de l'exercice				340 217,11	20 651 878,87
Capitaux propres au 31 décembre 2013	51 031 000,00	34 000 000,00	5 103 100,00	340 217,11	24 038 027,68

NOTE 8 – DETTES

Les durées résiduelles des postes de la rubrique « Dettes » se présentent comme suit :

	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total (2013)	Total (2012)
Dettes envers des établissements de crédit	18.896.515,79	130.095.000,00	0,00	148.991.515,79	147.774.903,07
Dettes sur achats et prestations de services	329.320,04	0,00	0,00	329.320,04	302.022,06
Dettes envers des entreprises liées	0,00	0,00	102.628.407,97	102.628.407,97	106.558.109,39
Dettes fiscales et sociales	245.987,67	0,00	0,00	245.987,67	229.182,18
Autres dettes	431.530,89	0,00	36.799.708,36	37.231.239,25	50.289.408,31
Total	24.312.729,80	130.095.000,00	135.022.436,36	289.426.470,72	305.153.625,01

Les autres dettes comprennent notamment une convention de trésorerie conclue avec Batipart SAS rémunérée à un taux d'intérêt de 4%.

Les dettes envers les entreprises liées sont composées de prêts envers les actionnaires.

NOTE 9 - PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, l'effectif de la société est de 9 personnes.

NOTE 10 - AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Des jetons de présence ont été accordés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice pour 48.550 EUR.

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits financiers concernent notamment les produits relatifs :

- la plus-value de cessions de titres immobilisés pour 2.505.953,61€

Les autres charges financières concernent notamment les charges relatives :

- aux charges financières pour swaps : 7.474.318,60 €
- aux intérêts sur emprunts : 1.723.290,78 €

NOTE 12 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels concernent principalement les produits relatifs :

- aux cessions d'immobilisations incorporelles pour 218.730,27€

NOTE 13 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au 31 décembre 2013, la société a un engagement de EUR 5 millions en tant que « Limited Partner » dans un fonds d'investissement dont 2,903 millions EUR de versé.

Au 31 décembre 2013, certains titres de participation font l'objet d'un nantissement au profit des établissements bancaires CIC EST et Crédit Agricole.

Afin de limiter les risques relatifs à la dette financière, Batipart Invest SA a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt pour un total de 80M€ de caps et 115M€ de swaps.

Par ailleurs, la société doit respecter certains ratios financiers en relation avec l'octroi des prêts bancaires. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2013.

NOTE 14 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Selon le Conseil d'Administration du 5 mai 2014, Batipart Invest S.A. a décidé de céder à Maelys ses titres de la société 3A Holding S.A.

La cession des investissements dans les fonds Blue Gem et MSRESS à Maelys S.A. est en cours de finalisation.

En date du 18 mars 2014, les sociétés KORIAN et MEDICA ont fusionné par absorption de Medica par Korian.

Le 5 mai 2014, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social du 28 Boulevard Joseph II à Luxembourg (L-1840) au 4-6 rue du Fort Rheinsheim à Luxembourg (L-2419).